



Maternité de Kahani : Que la force rose soit avec vous !



Kaza récupère votre matériel informatique usagé et lui donne une seconde vie

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2700 - Édition du 1 Aout 2023



L'Allaitement, cette semaine le Monde en parle

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE



OU
RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

SANTÉ : Top départ de la semaine mondiale de l'allaitement !

Ça aura peut-être échappé à certains d'entre vous, mais ce mardi marque le début de la semaine mondiale de l'allaitement maternel. C'est dans cet élan qu'une maraude avait eu lieu ce lundi matin à Labattoir. Le réseau périnatal de Mayotte (Répéma) avait constitué une équipe de qualité, afin de sensibiliser le maximum de familles sur cette thématique, plus large qu'elle n'y paraît.

Et vous, dites-nous : procédez-vous à l'allaitement naturel ou industriel ? C'est une des questions qui ont été abordées ce lundi à Labattoir. Si certaines mères de famille perpétuent la pratique ancestrale

de l'allaitement maternel, d'autres préfèrent recourir à l'allaitement industriel. Une jeune maman nous confiait d'ailleurs "J'ai allaité mon bébé avec le sein pendant quelques mois, puis je suis passé au biberon. Je ne veux pas que mes seins tombent". Et pourtant, nombreux sont les bienfaits de l'allaitement exclusif*, autant auprès de la mère qu'après du bébé. En plus de "renforcer le lien mère enfant" et de "protéger l'enfant contre les infections", cela "diminue aussi le risque de diabète de type II et de cancer du sein chez la maman", entre autres. Ce message, l'équipe mobilisée par le Répéma ce lundi à Labattoir s'est chargée de le transmettre au maximum de familles.

Une maraude aux allures de "porte-à-porte" pour plus d'impact

On aurait pu s'arrêter à des affiches ou bien des spots publicitaires. Mais le Répéma a voulu faire les choses bien en allant à la rencontre des familles, dans leur domicile, pour maximiser l'impact du message. Léa Zanon, sage femme au réseau périnatal de Mayotte nous en dit davantage : "C'était important d'aller de porte en porte afin de rencontrer les gens, les toucher directement, au lieu de passer par des communications externes. Discuter avec eux permettait de répondre à leurs questions, prendre connaissance de leur expérience et



L'ensemble de l'effectif mobilisé ce matin. Ces derniers s'étaient répartis en 3 groupes, pour plus d'efficacité

les informer au mieux sur tout ce qui concerne l'allaitement maternel, ainsi que les bienfaits de cette pratique. Il est aussi très important de savoir qu'il est possible de se faire aider en cas de difficulté."

Une équipe taillée pour la situation

Si l'événement a pu se dérouler sans encombre, c'est aussi grâce aux personnes mises à disposition. Entre le personnel du répéma, de la pharmacie des Badamiers ou bien d'adultes relais provenant d'associations comme santé sud; tout était favorable au bon déroulement de l'opération. Par exemple, une adulte relais, qui se chargeait de faciliter les rencontres avec les familles, a permis, lors d'une intervention, de traduire les messages de Léa à des parents qui ne comprenaient pas le français.

Une population réceptive

Léa Zanon nous le disait lors de notre entretien, les familles interrogées ont été très réceptives. Les informations reçues ont représenté une plus-value non négligeable pour la plupart d'entre elles. C'est le cas d'une jeune maman interrogée ce matin. Voici ses propos : "J'ai appris beaucoup de choses grâce à ces interventions,



Au premier plan, Léa Zanon qui procède à quelques explications à une jeune mère de famille. En arrière plan, un adulte relais qui traduit de français en shimaoré et vice-versa

notamment comment allaiter un bébé. J'ai découvert qu'il y avait plusieurs manières d'allaiter, mais aussi de le positionner. J'ai aussi appris que l'allaitement évitait plusieurs maladies comme le cancer du sein pour la maman, et les infections pour le bébé. Mon premier bébé a eu droit à un allaitement

mixte*. Celui-là aura en aura un exclusif*."

Des chiffres positifs à conserver à Mayotte

Si le taux d'allaitement à la naissance à Mayotte est largement supérieur à celui de la Métropole (95% contre 74%, d'après l'étude "Unono wa maoré*", menée par santé publique en 2019), ces chiffres sont en baisse partout en France. Les causes ? Le manque de temps ou bien l'avènement des biberons, "plus efficaces" pour nourrir les bébés rapidement et "éviter de trop tirer les seins". Néanmoins l'allaitement maternel n'en reste pas moins essentiel pour le bébé, ainsi que pour son bon développement. Léa et le reste de l'équipe du répéma auront à cœur de porter ce message à un maximum de personnes.

Pour ce faire, ils pourront compter lors de cette semaine, sur l'aide du CHM, de la croix rouge, de la PMI et plein d'autres acteurs du département, afin d'agrandir leur champ d'action, dans cet objectif de sensibilisation. La Maraude de



Flyer officiel de la semaine mondiale de l'allaitement à Mayotte, par le Répéma

ce lundi matin a débuté sur la route Moya et s'est terminée vers La Vigie. Elle a permis de toucher 17 foyers, 55 individus au total. Un bon début, quand on sait que le message peut aller très vite en se transmettant par la suite de bouche-à-oreille. Prenez soin de votre bébé en l'allaitant naturellement, et pas seulement cette semaine !

Houmadi Abdallah

*L'allaitement mixte consiste à allaiter le bébé avec le sein et le biberon, sur la même période. Tandis que l'allaitement exclusif consiste à n'utiliser que le sein.

*Unono wa maoré signifie littéralement "la santé de Mayotte"

 Semaine de l'allaitement maternel DU 1^{er} AU 7 AOÛT 2023		
Lundi 31 juillet	Maraude : Santé-Sud 08h30 - 11h30	SANTÉ-SUD 94 Rte de Moya, Dzaoudzi, LABATTOIR
Mardi 1 août	Maraude + Atelier : Horizon 08h30 - 12h00	Association HORIZON TSINGONI
Mercredi 2 août	Atelier : Croix-Rouge 09h30 - 11h30	CROIX-ROUGE FRANÇAISE Maison des Familles, PASSAMAINTY
Jeudi 3 août	Atelier : PMI de Kaweni 08h30 - 12h00	DÉPARTEMENT DE MAYOTTE KAWENI
Vendredi 4 août	Stand sensibilisation : CHM 08h00 - 12h00	CHM Rue de l'hôpital, MAMOUDZOU
Samedi 5 août	Stand sensibilisation : Carrefour 08h30 - 13h00	Carrefour MAJICAVO
Lundi 7 août	Atelier : Croix-Rouge 9h00 - 11h00	CROIX-ROUGE FRANÇAISE Dispositif malnutrition, KOUNGOU

Calendrier des événements de la semaine



Stabilité sur le prix des produits pétroliers en août et baisse de la bouteille de gaz

Pour le mois d'août 2023, le prix de l'essence reste stable par rapport au prix du mois de juillet et ce, malgré l'augmentation de 4 % de la cotation moyenne du pétrole. Le prix s'est stabilisé notamment du fait de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar (+ 2,4 %). S'agissant du gazole, le prix augmente de deux centimes par rapport au mois dernier en raison de l'augmentation de 7 % des cours moyens mondiaux. Cette augmentation est atténuée par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. En ce qui concerne la bouteille de gaz de 12 kg, le prix baisse de 1 euro en raison de la baisse du cours du butane (- 14,77 %). Le prix s'établit à 22,50 €.

Ainsi, les prix sont les suivants :

- Supercarburant sans plomb (en €/l) : 1,82
- Gazole (en €/l) : 1,51
- Pétrole lampant (en €/l) : 1,09
- Mélange détaxé (en €/l) : 1,28
- G.O marine (en €/l) : 1,12
- Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg) : 22,5



SANTÉ : Maternité de Kahani : Que la force rose soit avec vous !

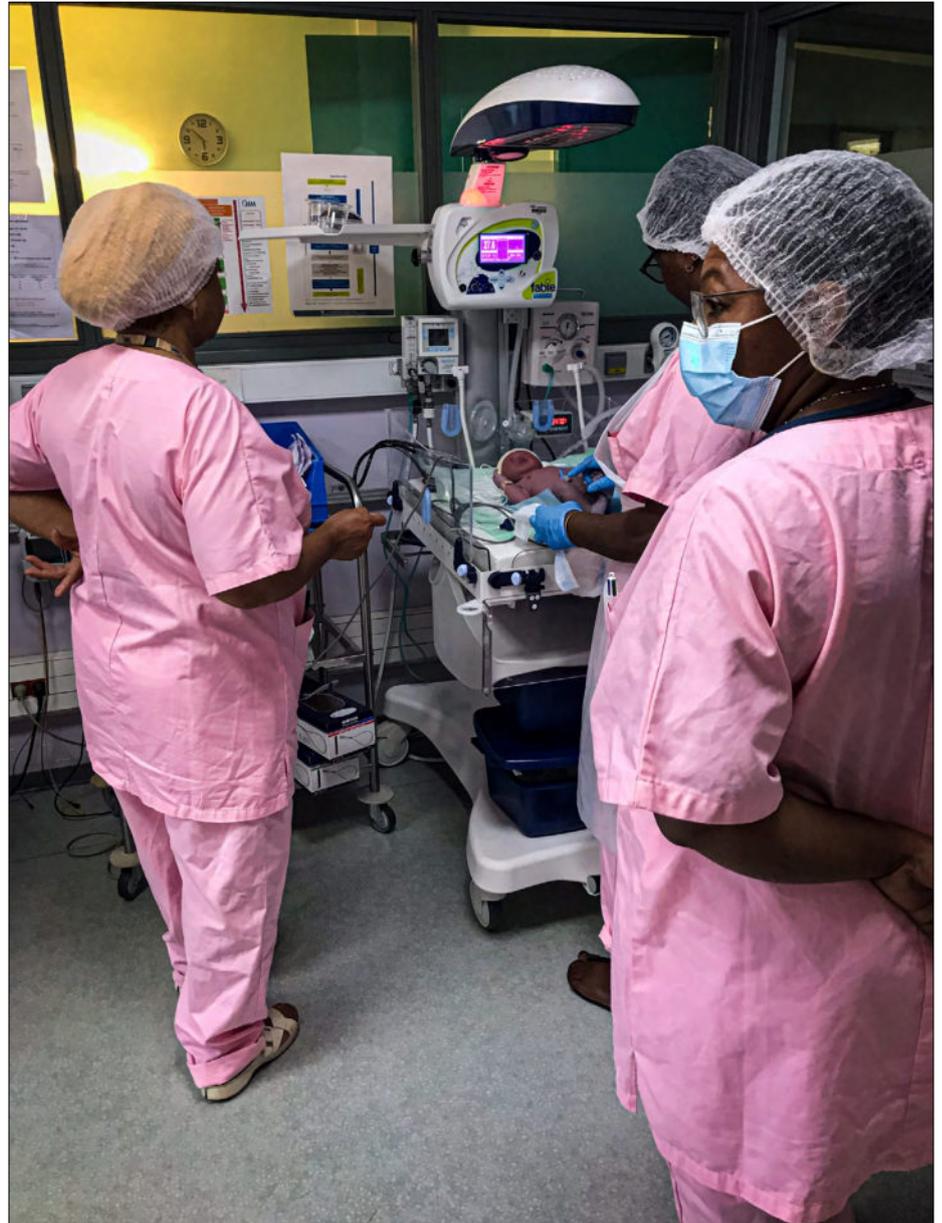
Près d'un mois après la fermeture des respectives maternités de Mramadoudou et Dzoumogné, c'est donc toute une logistique qui s'est (dé)centralisée en d'autres structures et notamment celle de l'unité obstétricale de Kahani. Un dispatching aussi humain qui n'est pas sans mal tant pour la patientèle que pour les professionnels concernés.

À l'image de la dominante colorimétrique attribuée traditionnellement à leur tenue de travail, on ne peut objectivement pas dire que les équipes de la maternité de Kahani, dans leur ensemble, voient toujours la Vie en rose ! Du moins la situation actuelle, au regard de diverses problématiques nationales mais également locales qui perdurent, touchant le cœur même de la profession, [en particulier les sages-femmes](#).

Sans pour autant introduire cet article de manière foncièrement pessimiste, il est tout de même important de rappeler que, officiellement depuis le 3 juillet 2023, [les maternités de Dzoumogné et de Mramadoudou ont été mises hors fonction](#) au motif principal d'une désertification médicale. L'afflux des naissances, lui, ne semble guère décroître, avec au total 5 722 accouchements répertoriés entre janvier et juin 2023, dont 1 311 rien que pour la Grande-Terre, hors agglomération Mamoudzou. Un complexe balancier pour lequel la direction du Centre hospitalier de Mayotte a donc tranché, en ce début d'été, concentrant son activité pré et post natale sur ses sites de Mamoudzou, de Dzaoudzi (Petite-Terre) et de Kahani.

Etat des lieux chez les sages-femmes

Des suites des légitimes et



En attendant l'arrivée de la sage-femme de salle, terminant son accompagnement et ses soins auprès de la maman qui vient d'accoucher, l'équipe des auxiliaires de puériculture s'affaire déjà autour du nouveau-né

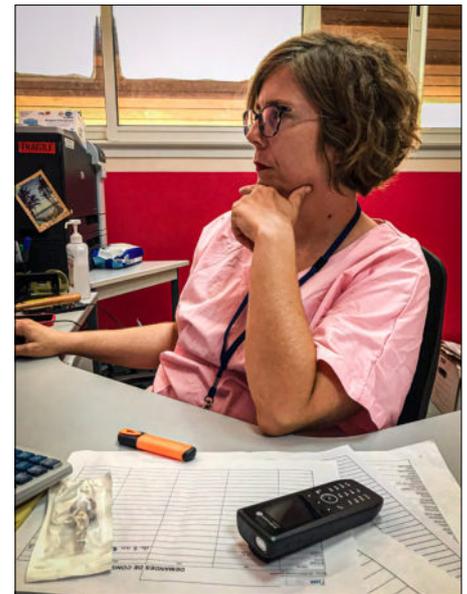
conséquentes revendications, ayant soulevé d'importants mouvements sociaux, encore très récemment, le corps des sages-femmes, par le biais de l'Organisation nationale syndicale des sages-femmes (Onssf) et de l'Union nationale et syndicale des sages-femmes (Unssf) ont signé, il y a près de 3 semaines,

un nouvel avenant visant une revalorisation significative à la fois de certaines de leurs responsabilités professionnelles mais également pécuniaires, en lien avec les actes et consultations. Une avancée notoire qui concerne principalement le milieu libéral mais qui ne pourra résoudre en un claquement de doigts

la problématique de l'attractivité professionnelle dénoncée par pré-alertes répétées depuis ces dernières années; et d'autant plus dans le milieu public et hospitalier.

En effet, alors que d'autres professions se cassent la tête en période estivale, afin de jongler avec les plannings des nombreux départs en vacances, il n'est guère similaire motif pour nos maïeuticiennes qui se font de plus en plus en rares, tant sur les bancs de l'école (moyenne nationale de +20% de places non pourvues en 2ème année à la rentrée 2022*) que dans nos hôpitaux de France, de Navarre et de Mayotte... Ainsi, en plus d'un désamour parfait-

tement compréhensible au regard des diverses sollicitations chronophages qui dégradent considérablement les conditions de travail, ce sont également d'autres facteurs sur notre département qui ont conduit, en cet été 2023, à confirmer ce franchissement du seuil de plus de 80 postes de sages-femmes vacants sur un effectif public territorial qui se voudrait de 170 places. Cette triste réalité numérique qui impacte, tel un cercle vicieux, la qualité de travail du personnels restant, la direction du CHM en a conscience et, en plus de faire appel régulier à des renforts nationaux réservistes — dans le cadre de missions sanitaires — étudie activement une stratégie politique de charme



Lorraine est cadre sage-femme coordinatrice de site, une dérogation de responsabilités qui n'existe nul part ailleurs qu'à Mayotte et qui implique une très vaste gestion à la fois humaine, logistique et même suivi de maintenance (@Jeannine Kaddish)



Magali, sage-femme depuis 23 ans, ayant exercé son métier aussi en des contrées internationales à fort penchant humanitaire, jongle entre le suivi informatisé des nombreux dossiers post-accouchement et les interventions qu'elle se doit d'amener passant de chambre en chambre

pour susciter et booster l'engagement hors et intra département** notamment à l'approche Grand-pas de cette rentrée 2023/2024.

On a poussé les murs à Kahani !

Avisées le vendredi 30 juin pour une prise à effet quasi immédiate le lundi suivant, les différentes équipes des maternités de Mramadoudou et Dzoumogné ont donc été invitées à choisir entre Mamoudzou et Kahani pour exercer leurs fonctions en un autre lieu. Ayant à coeur de garder la dynamique des plannings déjà programmés et de ne pas disperser les agents, des solutions de placements stratégiques groupés ont donc été mises en place.

Déjà classée seconde plus importante maternité de Mayotte, derrière le CHM et devant Dzoumogné et Mramadoudou justement, **Kahani (1 157 naissances en 2022)** est quelque part devenue la grosse centralisation accouchement de la côte Ouest. Une centralisation qui n'est pas sans mal logistique, sachant la plus grande sollicitation de la structure publique,

ayant ainsi converti et/ou ouvert certaines pièces afin d'offrir 31 chambres, d'une capacité qui se veut volontairement maximale de 2 lits, contre 22 chambres encore en juin dernier. Et bien que, d'ordinaire, il y ait la possibilité de consultations programmées externes de suivi et fin de grossesse en ces murs, ces-dernières se veulent annulées jusqu'à nouvel ordre en raison, d'une part, d'un trop plein autre d'activité et urgences*** notamment pour les sages-femmes et, d'autre part, de la rareté du personnel médical concerné (pour exemple, en janvier 2023, additionnant les consultations gynéco-obstétriciennes et d'anesthésie, nous étions à 75 consultations contre 0 en juillet 2023).

À noter que les retours à domicile post-accouchement sans difficulté, après consultation obligatoire du pédiatre, ont vu leur durée minimale tirée à 24h — contre 48h avant — afin d'éviter au maximum les saturations et pour désengorger par la même occasion et au besoin, le CH Mamoudzou (qui concentre principalement ses activités périnatales sur des grossesses pathologiques lourdes, c'est-à-dire présentant un risque obstétrical, foetal ou maternel) en proposant des lits aux nouvelles mamans et leur nourrisson à J+1, voire J zéro de vie, au moyen de transfert par ambulance entre les établissements.

Présentation globale

Composée d'une salle de consultation urgences et admission, de 2 salles de pré-travail, d'une de travail et une autre de réanimation, la maternité périphérique de Kahani centralise le plus gros de son activité sur des grossesses dites relativement classiques (ne présentant pas foncièrement de grosses pathologies au regard des nombreuses complexités sanitaires et carences connues sur notre territoires) mais en aucun cas des césariennes programmées, comme à Mamoudzou, faute encore une fois d'anesthésiste.



Faute de pédiatre(s) sur Kahani et de manière générale sur le département, les consultations obligatoires par biais de vacations (les consultations ne sont pas assurées tous les jours mais plutôt par roulement externe, en moyenne tous les 2 à 3 jours) sont assurées ce jour par une pédiatre de la Réserve sanitaire, présente pour une mission de 10 jours appuyée d'une interne et d'un auxiliaire de puériculture en charge également de la traduction franco-shimaoré

En temps normal, le roulement logistico-humain se table sur 3 sages-femmes (1 en salle et 2 en suite de couche avec au besoin 1 qui part en transfert) et 3 auxiliaires de puériculture de jour, pour 2 sages-femmes et 2 auxiliaires de puériculture la nuit. Tous ces effectifs se sont en moyenne vus additionnés par 1 pour les rotations sages-femmes et par 2 pour les auxiliaires de puériculture, ce qui est bien-entendu cohérent au regard de l'activité désormais plus importante (237 hospitalisations directes et transferts en janvier 2023 contre déjà 344 pour juillet en date du 27 juillet 2023, mois non achevé) mais pas forcément plus simple en termes d'adaptation et de configuration. En effet, lorsque nous sommes habitués à travailler d'une certaine manière,

avec des visages que l'on connaît et en un espace délimité de surcroît, il n'est pas chose aisée, du jour au lendemain, d'arriver en un autre lieu, avec des process et une organisation qui peuvent parfois différer. Cette intelligente et bienveillante transition quelque peu prématurée s'est dans l'ensemble très bien articulée grâce, disons-le, à l'incroyable symbiose de ces femmes et de ces hommes avant tout nourris d'une pleine humanité et de passion pour leur respectif métier.

Car si l'on parle de personnel médical et paramédical, il est évident qu'on ne peut faire l'impasse sur toutes les ramifications qui s'y greffent telles que les secrétaires médicales, les agents de services hospitaliers

(ASH) ou encore le staff restauration et les ambulanciers. Toutes ces personnes souvent pressées que nous avons croisées dans les couloirs de la maternité, lors de notre visite, avaient un incroyable point commun : leur sourire malgré une fatigue palpable et des traits de visage tirés. Des personnes au service d'autres qui, malgré de légitimes peurs sur leur trajet routier (*ndlr* – dues à l'insécurité ambiante et quotidienne), désormais rallongé pour certaines, et tous les récents changements qui se sont opérés, demeurent fidèles et présents à leurs poste et convictions.

Tablée sur une vision quasi au jour le jour, il n'est pour le moment nullement question de parler de la réouverture d'une quelconque maternité de périphérie en attendant, bien entendu, de voir comment cette prochaine rentrée se dessine, notamment du point de vue des Ressources humaines relatives au CHM et de l'évolution des besoins et naissances sur notre île. Effets Wuambushu tant espérés et/ou décriés, déjà ou non visibles, il semblerait que les derniers chiffres ne plaident guère en une accalmie massivement notoire.

En effet, avec 941 naissances recensées pour juin 2023 (dont 210 pour le total Kahani, Dzoumogné et



Pendant qu'une des deux sages-femmes de salle assure les consultations d'urgence, l'autre (Héloïse) jongle entre les accouchements et les examens médicaux des nouveaux nés



Les auxiliaires de puériculture assurent ici la logistique des départs, pré-nettoyages mais aussi préparations des proches arrivées

Mramadoudou), l'estimation se porte plutôt sur une tendance légèrement à la hausse en comparaison de ce même mois l'année passée (917 naissances, soit une statistique augmentation de +2,62%). Sur une plus grande période étudiée, de janvier à juin, toujours entre 2023 et 2022, la moyenne tendrait vers le contraire (-1,28%) soit 74 accouchements de moins.

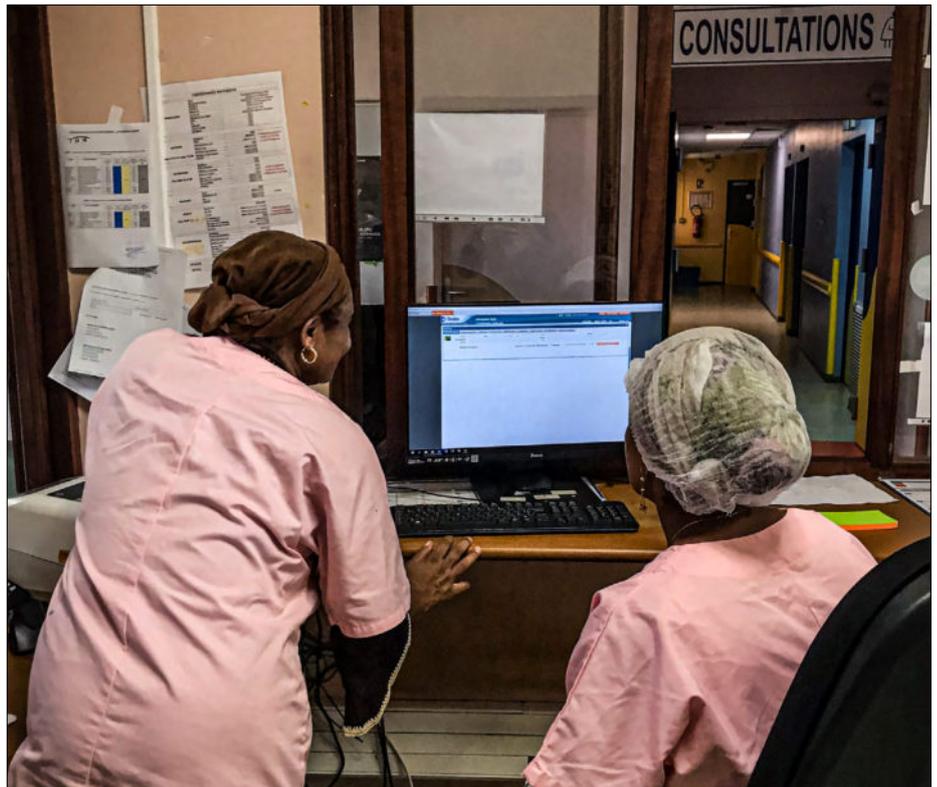
Passant outre l'approche purement informative et numéraire, merci à toutes ces femmes et ces (rares) hommes à qui il est important de rappeler, d'autant plus face aux actuels défis, doutes et difficultés, que oui ! Sans contestation aucune, ils font le plus beau métier...

MLG

*sources : Association nationale des étudiants sages-femmes (Anesf)

**En plus de contrats attractifs à très courte durée, la direction du CHM, en concertation avec l'ARS, prévoit de proposer des primes d'installation de 10 000 euros pour les nouvelles sages-femmes venant hors département et de valoriser les personnels déjà en fonctions sur le territoire depuis un certain temps.

***En janvier 2023 les sages-femmes ont assurés 339 consultations programmées (monitorings, cycles glycériques, échographies) et 635 consultations d'urgence (monitorings, bilans, pansements, échographies). Pour juillet 2023, arrêté en date, pour cet article au 27 juillet 2023, il est question de 115 consultations programmées et de 632 consultations d'urgence.



Entre 7h et midi, les secrétaires administratives Nour et Fatimati ont vu défiler plus de 60 personnes et dossiers à traiter. Depuis la fermeture des 2 autres maternités, elles sont 4 réparties entre l'accueil et les archives



Après avoir donné naissance à ses 2 premiers enfants à Dzoumogné, Florence, originaire de Mtsangamboua, vient d'accoucher de Kelscy, à Kahani par choix : "Je préfère souffrir et ne pas avoir de péridurale que d'aller à Mamoudzou où l'on sent que le personnel est sous pression car c'est vraiment l'usine. Ici les filles sont super et malgré leur charge de travail, elles sont aux petits soins et on ne ressent pas du tout de tension"

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
 +33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com



Suivez le JDM sur internet

ÉCONOMIE : Kaza récupère votre matériel informatique usagé et lui donne une seconde vie

Née en 2011, l'association Kaza a pour vocation d'apporter un soutien logistique aux associations comme l'aide à la gestion administrative, financière, à la gestion du personnel... C'est une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui depuis deux ans a développé un atelier et chantier d'insertion autour du numérique et du recyclage des déchets informatiques. La semaine dernière une convention a été signée avec le Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte afin de définir les modalités de récupération des matériels et équipements informatiques obsolètes.



De gauche à droite : Lahadji Abdou, Laini Said et Darouèche Adinani.

C'est en 2019 que l'association a décidé de se restructurer et d'amorcer le virage du numérique. « Nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour développer le numérique. Grâce à cela nous avons obtenu une aide pour embaucher deux conseillers numériques l'année suivante », raconte Lahadji Abdou, trésorier de l'association. Parmi ses missions l'association s'occupe ainsi de tout ce qui est animation comme les sorties pédagogiques, les animations de quartier ... Mais aussi l'insertion. « En 2021 nous avons créé une filière numérique dans le cadre d'un chantier d'insertion afin que des jeunes ayant un projet puissent apprendre un métier et trouver des débouchés, précise Darouèche Adinani, encadrant technique chez Kaza. Nous récupérons du vieux matériel informatique comme des ordinateurs, des scanners, des imprimantes que nous reconditionnons avec les personnes qui sont en insertion chez nous. On répare ce qui est réparable et quand cela n'est pas possible nous récupérons les pièces détachées. Les jeunes sont ainsi formés à la maintenance de serveurs ou encore à l'assistance informatique », complète Darouèche.

Actuellement ce sont cinq jeunes âgés entre 25 et 30 ans qui suivent cette formation pour une durée maximale de deux ans. Ils touchent un salaire, ont un contrat de travail et sont

accompagnés par un conseiller dans le cadre de leur projet. « Ils viennent avec un projet fixe et nous essayons de voir comment le mettre en place au travers de stages notamment, explique Laini Said, coordinatrice de l'association. La plupart du temps ce sont des dossiers que nous transmettent Pôle emploi ou bien la Mission locale ».

Une convention officielle entre le Crédit Agricole de La Réunion – Mayotte et l'association KAZA

Mercredi dernier a eu lieu une signature avec un partenaire de taille : le Crédit Agricole de La Réunion – Mayotte. « Dans le cadre de nos activités de prospection et d'activité de collecte nous essayons de voir quelles entreprises seraient susceptibles d'avoir des ordinateurs usagés et donc pouvant être reconditionnés, précise Lahadji. Nous avons pris contact avec le Crédit Agricole l'année dernière en leur demandant s'ils avaient des ordinateurs dont ils souhaitaient se débarrasser et ils ont répondu oui. Nous avons donc récupéré des ordinateurs, des imprimantes et des scanners que nous allons reconditionner pour les revendre à un prix modique aux associations ou aux particuliers », complète le trésorier. Le fait de contractualiser la procédure de récupération permet ainsi de rassurer le donneur et d'éviter que tout le matériel

finisse à la déchetterie.

Le succès du reconditionnement connaît un grand succès si bien que l'association commence à manquer de place pour stocker tout le matériel. « La loi impose que 6% du parc informatique d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un organisme quelconque soit reconditionné, rappelle le trésorier. Nous démarchons ainsi de nombreuses structures afin de récupérer leur matériel usagé. Nous allons mettre bientôt en ligne un site internet afin d'informer la population, les collectivités et les entreprises que nous reconditionnons le matériel informatique. Pour l'instant c'est du bouche à oreille, mais ça fonctionne très bien », assure Lahadji.

Par ailleurs, l'association organise régulièrement des ateliers numériques itinérants à destination de la population mahoraise. « Il s'agit de lutter contre la fracture numérique. Nous aidons les personnes dans leurs démarches en ligne et nous proposons des ateliers en fonction des demandes », précise Laini. Enfin, l'association Kaza a récemment déposé un dossier devant une commission pour devenir un centre social et obtenir un agrément. « Nous espérons avoir une réponse positive d'ici le mois de septembre », indique Lahadji.

B.J.

ENVIRONNEMENT : Fin des simulations de lutte contre la pollution en mer dans l'océan Indien

Les autorités seychelloises ont clôturé définitivement ce week-end les simulations sur la lutte contre la pollution en mer dans la zone océan Indien. C'est le secrétaire principal au ministère de l'Agriculture, du changement climatique et de l'Environnement, Denis Matatiken, qui a officiellement bouclé l'exercice régional qui a duré trois jours, du 25 au 28 juillet. « D'ici 2024, les Seychelles espèrent disposer d'un nouveau plan opérationnel et optimisé, prêt à faire face aux enjeux de la pollution maritime », a-t-il annoncé.

Des plans communs d'intervention en cas de pollution

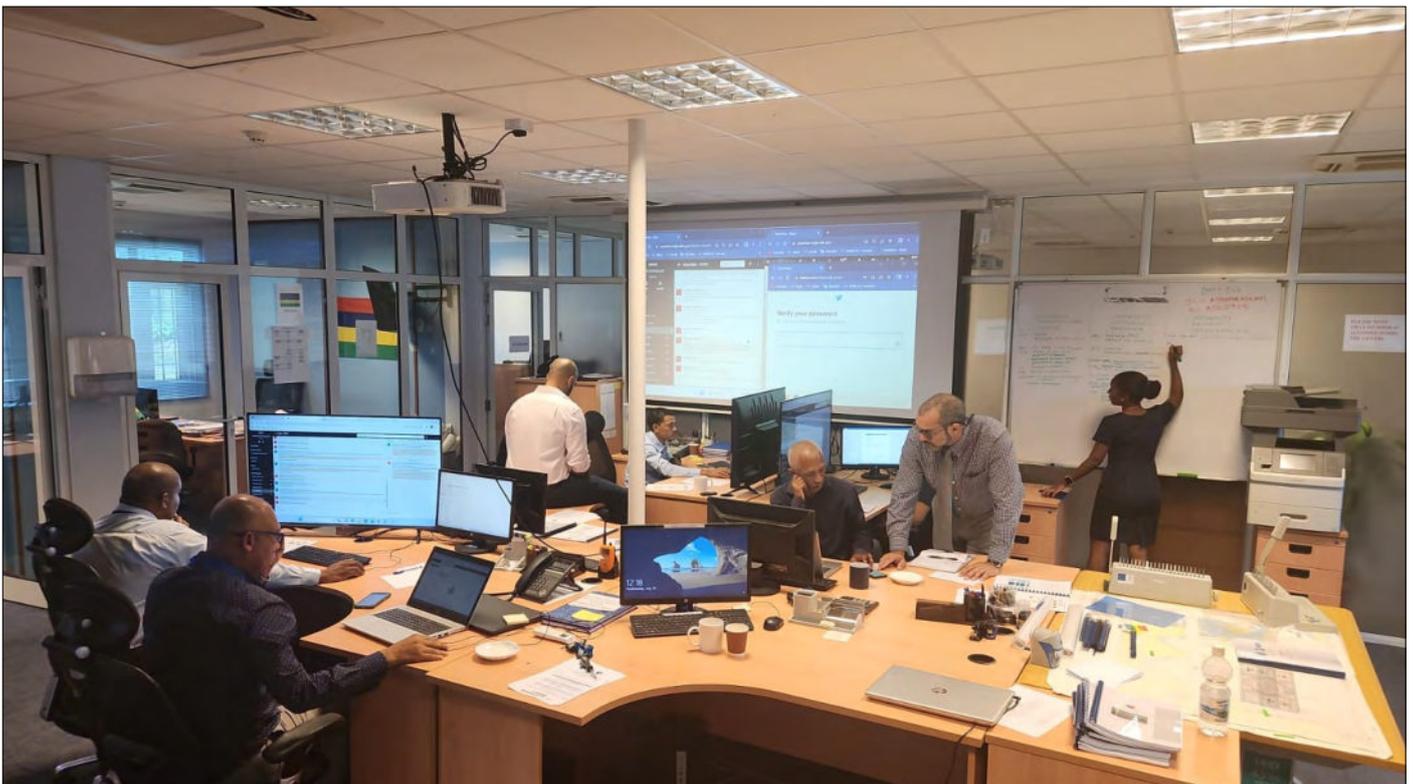
Les pays de la zone, avec l'appui de nombreux partenaires, ont mis en place des mécanismes communs de partage d'informations pour

mieux lutter contre toutes les formes de pollution. On notera le Centre régional de coordination des opérations (CRCO) et le Centre régional de fusion d'information maritime (CRFIM) basé à Antananarivo à Madagascar. « L'exercice de simulation régional fait partie du plan d'action global des deux centres régionaux visant à examiner leur capacité de coordination et d'intervention en cas d'incidents de pollution maritime, avec les États de la région, et à renforcer le mécanisme régional de partage d'informations et d'opérations conjointes en mer », souligne un communiqué du Secrétariat Général de la Commission de l'Océan indien (COI).

L'exercice de simulation dénommé « WIOPOLREX », organisé aux Seychelles, avait ainsi mobilisé des délégués des pays de la zone Océan indien ayant signé, depuis 2018, le

programme régional (MASE) visant à assurer la sécurité maritime dans la zone. Mais aussi les Maldives, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Yémen, l'Inde, le Royaume-Uni et les États-Unis. « Cet exercice vise à renforcer les systèmes nationaux de prévention et de réponses en vue d'une coopération régionale efficace lors des incidents majeurs de pollution maritime », explique le communiqué de la COI. Le programme et l'ensemble des activités sont financés par l'Union européenne.

Les participants se sont félicités de « cette mobilisation de grande ampleur », qui, selon eux, « démontre la volonté des États et des partenaires de développer une approche collective face aux incidents de pollution maritime dans la région en vue d'améliorer la coordination et l'interopérabilité », selon toujours le



Le programme MASE mobilise les pays de l'océan Indien et d'autres de la zone d'Afrique



Le MV Wakashio avait échoué le 25 juillet 2020 au large de l'île Maurice entraînant une catastrophe écologique (DR)

communiqué. «Les parties prenantes reconnaissent de plus en plus le rôle essentiel des cadres de coopération régionale, qui permettent aux pays de répondre et de collaborer plus efficacement lors des opérations conjointes en mer pour limiter les effets de tels incidents », a fait remarquer, de son côté, Jim Donegan, le chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis aux Seychelles, cité dans le communiqué.

Se conformer à la convention de Nairobi

La zone Océan indien, point de transit de nombreux bateaux, est souvent confronté à des incidents dont la gestion par un seul pays est souvent compliquée par ses capacités techniques limitées. « Le naufrage du MV Wakashio au large des côtes de l'île Maurice ainsi que d'autres situations de naufrages et/ou de dérives survenues dans les pays voisins, indiquent clairement

qu'un pays ne peut à lui seul faire face à tous les niveaux d'incidents de pollution maritime », rappelle encore le communiqué.

Il n'y a pas, à ce jour des données bien documentées sur la pollution en mer dans la zone de l'Océan indien. Mais les Etats jouent la prévention et anticipent des plans communs en catastrophe de grande ampleur en préparant les équipes locales aux opérations de riposte. « Le développement du mécanisme régional de lutte contre les incidents de pollution maritime s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large visant à promouvoir l'appropriation des enjeux de sécurité maritime par les États de la région », a-t-on justifié.

L'un des défis est l'excellence des équipes d'intervention et la mise aux normes des Etats qui doivent notamment se conformer à la Convention de Nairobi sur la protection de l'environnement marin.

« Un exercice sur le terrain (FTX) sera organisé par la suite pour confirmer les recommandations résultant de l'exercice de simulation actuel, avant de procéder à la validation du plan de contingence régional révisé par les pays concernés », a conclu le communiqué de la COI. Une feuille de route pour coordonner les actions communes de lutte contre la pollution a été adoptée par les participants à l'exercice de simulation.

A.S. Kemba



ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

AL'MA 

Groupe ActionLogement

AL'MA Action Logement

Identification de l'organisme qui passe le marché : AL'MA Action Logement, 5 rue de l'Ecole Louis Le Pensac, 97600 Mamoudzou

Objet du marché : Accord cadre à bons de commande pour la location longue durée de véhicules neufs pour les besoins du personnel d'AL'MA ACTION LOGEMENT.

Cette consultation fait suite à une déclaration sans suite.

Durée du marché :

La durée de l'accord cadre est fixée à un an.

Nombre et consistance des lots : Le marché est unique.

Accord cadre à bons de commande avec un maximum de 80 000 euros TTC

Location véhicules Segment B (SUV de type Kia Stonic, Citroën C3 Air Cross, Renault Capture). Le descriptif du véhicule est mentionné à l'article 1.3 du CCTP.

Procédure de passation : Procédure adaptée

Modalités d'attribution : Le Pouvoir Adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux soumissionnaires.

Critères de sélection : Le marché sera attribué conformément aux critères pondérés définis dans le dossier de consultation.

Date limite : Date limite de réception des offres : 14/08/2023 à 18h00 (Heure locale)

Renseignements divers : Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

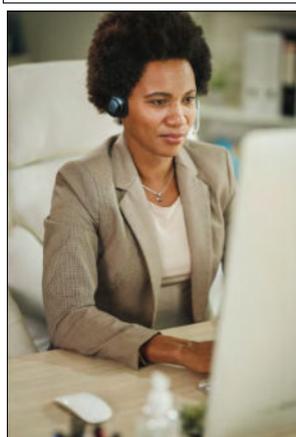
Route Nationale 1

Kawéni 97600 MAMOUDZOU

Tél. 02 69 61 11 15 - accueil.tj-mamoudzou@justice.fr

Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_5XQ_BzmLgh

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 28 Juillet 2023



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

ANNONCES LÉGALES



**Communauté d'Agglomération de
Dembéné-Mamoudzou - CADEMA**
Hôtel de Ville de Mamoudzou,
BP 01 - Rue du Commerce
97600 Mamoudzou
AVIS RECTIFICATIF TRAVAUX

Section 1 : Références de l'avis initial

Annonce N° 23-106594

Mise en ligne sur <http://www.boamp.fr/index.php/avis/detail/23-106594> du 2023-07-26 au 25/08/2023

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006045700013

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Construction d'un kiosque dans le village de Hajangoua

Classification CPV : 45223220

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Construction d'un kiosque dans le village de Hajangoua

Critères d'attribution du marché : Critères Pondération

1-Prix des prestations 50.0 % 2-Valeur technique 30.0 % 2.1-Références significatives 10.0 %

2.2-Qualité et provenance des matériaux 10.0 %

2.3-Méthodologie d'exécution des prestations du lot concerné 10.0 % 3-Délai d'exécution 20.0 %

Section 4 : Informations rectificatives

Renseignements : Lot(s) Désignation

01 Gros œuvre

02 Charpente - Couverture

03 Aménagements extérieurs

Date d'envoi du présent avis

31 juillet 2023



**Communauté de Communes
du Sud de Mayotte**
Ancienne mairie de Bandréle
97660 Bandréle

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE SERVICES**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Sud (976) **Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20006047300010 **Code postal / Ville :** 97660 Bandréle

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui **Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

Nom du contact : Ali Moussa MOUSSA BEN, président CCSUD - Tél : +33 269622744 - Mail : contact@ccsud.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte **Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

ANNONCES LÉGALES

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 01 septembre 2023 - 10:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : ETUDES D'OPPORTUNITE FONCIERE ET DE RELOGEMENT_ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

Classification CPV : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : ETUDES D'OPPORTUNITE FONCIERE ET DE RELOGEMENT_ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

Lieu principal d'exécution : Communauté de Communes du Sud de Mayotte

Durée du marché (en mois) : 8

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Autres informations complémentaires :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et Pondération 1-Prix des prestations 40.0 2-Valeur technique 60.0

2.1-Méthodologie d'exécution des prestations 35.0

2.2-Moyens humains et Moyens matériels 10.0 2.3-Délai d'exécution 15.0

Date d'envoi du présent avis

31 juillet 2023



Ville de Mamoudzou

Rue du Commerce BP 01

97600 Mamoudzou

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mamoudzou (976), Numéro national d'identification : 20000883700011, Contact : Le Maire Mr Abdilwahedou SOUMAILA, BOULEVARD HALIDI SE-LEMANI - BP 01, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269665010. Fax : +33 269639134. Courriel : commande-publique@mamoudzou.yt. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics> Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires

ANNONCES LÉGALES

peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTIONS NEUVES OU DE REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI ET DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE

II.1.2) Code CPV principal

71336000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTIONS NEUVES OU DE REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI ET DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : tous les lots

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Assistance à maîtrise d'ouvrage

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71336000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : VILLE DE MAMOUDZOU

II.2.4) Description des prestations

Assistance à maîtrise d'ouvrage

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50% Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 24 mois.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Programmiste

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71336000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : VILLE DE MAMOUDZOU

II.2.4) Description des prestations

Programmiste

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50% Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

ANNONCES LÉGALES

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 24 mois.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Nombre maximum de participants à l'accord-cadre envisagé : 2

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Jeudi 31 août 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : jeudi 14 septembre 2023 - 12:00 Lieu : VILLE DE

MAMOUDZOU.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

ANNONCES LÉGALES

Il s'agit d'un marché renouvelable : oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Octobre 2025

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou MAYOTTE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tri-bunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou MAYOTTE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tri-bunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

28 juillet 2023

2BFH

Avis de constitution

Dénomination sociale de la société : 2BFH

Forme de la société : SASU, société par actions simplifiées unipersonnelles

Montant du capital social : 100,00€ divisé en 10 actions de 10,00€

Adresse du siège social : 26 rue Zamantale Kaweni 97600 Mamoudzou

Objet social : La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou entreprises, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, françaises ou étrangères, créées ou à créer

Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

Nom du dirigeant : Farci HOUMADI, Associé unique et Président, résidant 26 rue Zamantale Kaweni 97600 Mamoudzou

Personne ayant le pouvoir d'engager la société envers les tiers : Farci HOUMADI, Associé unique et Président, résidant 26 rue Zamantale Kaweni 97600 Mamoudzou

La société sera immatriculée au RCS de de Mamoudzou Le 31/07/2023 Pour avis Le Président Farci HOUMADI

Ambulance Ylang

AVIS DE NOMINATION DE GÉRANT

suite à la décision des associés en date du vendredi 28 juillet 2023 de la société Ambulance Ylang ayant son siège social au 22 boulevard de la république Hagnoundro quartier Golf 97650 Boueni, il a été décidé de procéder à la nomination d'un gérant. Monsieur SANDANI Toufayli devient le seul gérant. Monsieur BACOILI Oita-ha étant décédé.

Mention sera fait au RCS de Mamoudzou.

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



Publier votre annonce légale

CLIQUEZ-ICI !